

Trois nouveaux rapports sur l'État de l'eau dans l'Union

Dossier de la rédaction de H2o
February 2025

ÉTAT DE L'EAU DANS L'UNION EUROPÉENNE

Des progrès plus rapides sont nécessaires pour protéger les eaux et mieux gérer les risques d'inondation

La Commission européenne a publié le 4 février ses derniers rapports sur l'état de l'eau dans l'Union. Couvrant la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau, de la directive Inondations et de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin, les rapports soulignent les progrès accomplis dans l'amélioration de l'état des masses d'eau de l'UE au cours des six dernières années. Ils identifient également les domaines clés dans lesquels des efforts supplémentaires sont nécessaires.

Les rapports fournissent des informations précieuses sur l'état des eaux douces et marines de l'UE et sur les mesures prises pour l'améliorer, ainsi que sur les mesures visant à réduire les risques d'inondation. Ils fournissent également des informations par pays et des recommandations sur mesure pour soutenir les progrès continus et la gestion durable de l'eau dans toute l'Europe. Les informations fournies par les rapports joueront un rôle crucial dans l'élaboration de la future stratégie pour la résilience dans le domaine de l'eau, qui vise à relever les défis les plus pressants liés à l'eau en Europe. Des travaux supplémentaires sont nécessaires pour garantir la résilience de l'eau.

Rapport de mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau

Le rapport sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau a mis en évidence plusieurs tendances positives. Les États membres ont généralement amélioré la connaissance et la surveillance des masses d'eau de surface et souterraines, augmenté les dépenses et amélioré l'application de la législation de l'UE relative à l'eau, bien qu'il existe des différences régionales considérables. La plupart des masses d'eau souterraines continuent également d'atteindre un bon état quantitatif et chimique. Toutefois, des travaux importants sont nécessaires pour atteindre les objectifs de l'UE en matière de qualité et de quantité d'eau douce. La santé moyenne des masses d'eau de surface de l'UE est critique, 39,5 % seulement ayant atteint un bon état écologique et 26,8 % seulement un bon état chimique. Cela est principalement dû à la contamination généralisée par le mercure et d'autres polluants toxiques. La rareté de l'eau et la sécheresse sont également des préoccupations croissantes dans la plupart des pays de l'UE.

L'UE a formulé des recommandations clés à l'intention des États membres en vue d'améliorer la gestion de l'eau d'ici 2027, notamment :

- Renforcer le respect de la législation de l'UE sur l'eau en respectant les limites de pollution, en particulier la pollution par les nutriments provenant de l'agriculture, et en veillant à ce que les rejets d'eaux usées soient traités correctement afin de protéger l'environnement et la santé humaine ;
- Assurer un financement suffisant pour combler les déficits de financement et garantir une mise en œuvre efficace des mesures de gestion de l'eau ;
- Mettre en œuvre des mesures supplémentaires pour relever les défis environnementaux persistants, tels que la pollution chimique ;
- Promouvoir la réutilisation de l'eau et accroître l'efficacité et la circularité afin de prévenir la surexploitation des aquifères, de lutter contre les captages illégaux et d'atténuer les sécheresses.

Rapport sur la directive Inondations

L'évaluation de la mise en œuvre de la directive Inondations montre des améliorations notables dans la gestion des risques d'inondation, un meilleur alignement des objectifs et des mesures et la prise en compte des défis posés par le changement climatique. Néanmoins, la plupart des plans ne comportent pas d'objectifs quantitatifs, ce qui rend difficile de tirer des conclusions quant à l'efficacité de la gestion des risques d'inondation. Compte tenu de la fréquence et de la gravité accrues des inondations en Europe, les États membres doivent renforcer leurs capacités de planification et leurs capacités administratives et investir de manière adéquate dans la prévention des inondations. Pour y parvenir, la restauration des écosystèmes et les solutions fondées sur la nature, ainsi que les mesures de préparation telles que les systèmes d'alerte précoce et la sensibilisation, sont essentielles.

>> Rapport sur la mise en œuvre de la directive-cadre sur l'eau (2000/60/CE) et de la directive Inondations (2007/60/CE)

Rapport sur les programmes de mesures relevant de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin

Selon le rapport sur la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin, des progrès limités ont été accomplis en ce qui concerne l'introduction et la mise en œuvre de mesures visant à atteindre les objectifs de la directive, notamment en ce qui concerne les déchets marins. Toutefois, les États membres sont encouragés à faire davantage pour parvenir à un bon état écologique de toutes les eaux marines de l'UE et à protéger durablement la base de ressources dont dépendent les activités économiques et sociales liées au milieu marin.

Parmi les principales recommandations de l'UE pour y parvenir, on peut citer :

- Améliorer la conception et la mise en œuvre de mesures visant à protéger et à restaurer la biodiversité marine et à réduire la pollution par les nutriments, les produits chimiques et le bruit sous-marin ;
- Introduire des mesures de financement et de gouvernance nouvelles et améliorées pour garantir la mise en œuvre effective de mesures ambitieuses et cohérentes dans l'ensemble des environnements marins de l'UE.

>> Rapport sur les programmes de mesures relevant de la directive-cadre Stratégie pour le milieu marin

Appel à contributions sur la future stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau

Pour accompagner les rapports, la Commission européenne lance un appel à contributions afin de donner aux parties prenantes l'occasion de partager leurs contributions et de contribuer à la conception de la future stratégie européenne pour la résilience dans le domaine de l'eau. L'appel répond à une demande claire d'action pour relever les défis de l'eau et inverser la dégradation généralisée et la mauvaise gestion structurelle des ressources en eau et des écosystèmes dans l'ensemble de l'UE.

L'appel est ouvert aux repr sentants de toute l'UE, y compris les membres du public et les parties prenantes travaillant dans les domaines li s   l'eau. Le processus de consultation comprendra  galement un  v nement de consultation des parties prenantes qui aura lieu le 6 mars 2025.

>> Appel   contributions